

Année sabbatique après le M2 / Master délocalisé

Par **HolaLaw**, le **02/06/2020** à **10:09**

Bonjour à tous,

Actuellement en M1 de droit immobilier, je rentre l'année prochaine en M2 droit immobilier. Pendant toute ma scolarité, j'ai voulu réaliser une expérience à l'étranger (j'avais d'ailleurs entamé les démarches pour faire mon année d'erasmus à l'étranger, mais j'ai laissé tomber car tout le monde disait qu'avec la sélection ça serait compliqué, finalement je regrette de ne pas être partie au moins le 2e semestre)...

Aujourd'hui je ressens encore plus le besoin de partir quelques temps à l'étranger et je voulais avoir votre avis sur la faisabilité d'un tel projet après le M2, une sorte d'année sabbatique : je compte pendant ce temps préparer le CRFPA et éventuellement couper mon année en 2 (la moitié en faisant un stage et l'autre moitié à l'étranger), qu'en pensez-vous ?

Ma crainte est surtout de ne pas trouver de travail à la sortie d'autant plus que le domaine du droit immobilier reste tout de même très centré sur le droit français et le côté pratique.

Sinon, j'avais aussi pour idée de refaire un master 1 droit des affaires franco-polonais proposé par l'université de Poitiers et qui est dispensé en Pologne mais je me pose des questions sur l'intérêt de refaire un master après un M2... qu'en pensez vous ?

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/06/2020** à **11:10**

Bonjour

L'année de césure vous permet de conserver votre statut d'étudiant
On peut faire une année de césure entre deux années d'étude.
Ainsi vous ne pourrez pas faire une année de césure après le M2.

La réflexion est la suivante :

Soit vous faites une année de césure entre votre M1 et votre M2 ce qui vous permet de conserver votre statut et vous garantie de pouvoir reprendre vos études en M2 l'année d'après (si vous bien sûr vous avez été accepté dans un M2 à l'issu de votre M1).

Soit vous choisissez d'organiser une année sabbatique par vos propres moyens et dans ce

cas vous pourrez la faire après votre M2.

Dans les deux cas, vous pourrez valoriser votre CV avec les stages et les expériences à l'étranger. Mais je pense que ce sera encore mieux si cela s'est fait dans le cadre d'une année de césure.

Vous trouverez plus d'explication dans un lien de ma signature.

Par Isidore Beautrelet, le 03/06/2020 à 08:17

Bonjour

C'est sûr qu'un Master délocalisé ça fera beau sur votre CV. Je ne sais si vous comptez faire seulement le M1 à Cracovie ou si vous comptez poursuivre en M2. Dans les deux cas, on ne peut pas parler d'année sabbatique mais plutôt d'une continuation d'étude.